

Je dis, comme la définition le précise dans le bill, que «dispositif émettant des radiations» désigne tout dispositif capable de produire et d'émettre des radiations. Il me semble qu'un amendement peut être nécessaire pour éviter la confusion. Vous ne pouvez pas dire que lorsque je prends de l'aspirine je ne fais pas un usage médical de l'aspirine. Pas plus qu'on ne peut dire dans le cas de la télévision en couleurs que les fabricants n'ont pas conçu les récepteurs en vue d'une utilisation commerciale. Tous les fabricants font des récepteurs de télévision destinés à des fins commerciales. Ce peut être pour un bar. Il a alors été conçu à des fins commerciales. Il n'a pas été conçu pour le foyer.

J'admets qu'en un sens je suis en train de me contredire, parce que ce que je dis aurait probablement pour effet d'agrandir la zone de conflit entre les deux lois, ou le domaine de compétence entre les deux lois. Cependant, je ne pense pas que cela occasionnerait trop de difficultés car, en vertu de vos règlements, les dispositifs que vous spécifiez soumettront ces articles conçus pour une utilisation spéciale à l'autorité de votre loi. Vous n'enlèverez pas à la Loi sur les produits dangereux le pouvoir de pénétrer dans le domaine des effets ménagers.

M. McCarthy: Monsieur Bird, seriez-vous porté à croire, à première vue, qu'il n'est pas nécessaire que nous nous intéressions aux dispositifs qui émettent des radiations? En réponse à la suggestion du sénateur Grosart, y a-t-il une raison pour laquelle elle ne serait pas valable?

M. Bird: Je crois que la suggestion est bien construite. Le D^r Booth me rappelle que la raison pour laquelle la terminologie est ainsi faite tient sans doute au travail de rédaction que nous avons fait avec le ministère de la Justice. Celui-ci pensait aux rapports qui existent entre les différentes lois lorsqu'il s'est agi d'établir une démarcation pour éviter les chevauchements. En fait, comme nous l'avons déjà dit à propos de l'exemple de la télévision en couleurs, l'élaboration de la réglementation aux termes de la Loi sur les produits dangereux dépendra encore de notre ministère, et comme les personnes en cause sont précisément celles qui l'administrent, il s'agit des mêmes gens. Aussi, pour répondre à votre question, M. McCarthy, je dirai simplement que je ne vois pas de raison, de mon point de vue ou de notre point de vue au niveau de l'exploitation, de ne pas faire ce que propose le sénateur Grosart. Il y a peut-être des raisons d'ordre médical ou juridique, malgré tout.

M. McCarthy: J'aimerais en discuter avec mes collègues du ministère de la Justice et avec M. Hopkins. A ces conditions, nous pourrions peut-être régler le problème.

Le sénateur Ferguson: Je propose l'ajournement de la réunion pour permettre à MM. McCarthy, Booth et Bird de discuter de la question pour nous rencontrer de nouveau.

Le président suppléant: Nous pourrions étudier le reste du bill, et laisser de côté cette partie qu'on reprendra plus tard. Est-ce cela que vous voulez dire?

Le sénateur Ferguson: Oui.

Le sénateur Thompson: J'appuie la proposition du sénateur Ferguson.

Le président suppléant: Est-ce adopté?

Des voix: Adopté.

M. McCarthy: En ce qui concerne la question des radiations, il y avait une seconde modification à ce sujet précis, je ne pense pas qu'il affecte la suggestion du sénateur Grosart. Aimerez-vous qu'on en parle avant l'ajournement?

Le sénateur Grosart: Je ne pense pas qu'il affecte ma suggestion. Il est intéressant de noter que vous êtes en train d'ajouter une autre catégorie.

M. McCarthy: Les ultrasons.

Le sénateur Grosart: Oui. C'est exactement ce que je voulais dire. Si la semaine prochaine vous trouvez une troisième catégorie, j'espère que vous n'aurez pas à revenir nous demander d'adopter une autre loi. Entre la rédaction du bill et sa présentation ici-même vous avez effectivement trouvé une autre catégorie et vous avez simplement modifié la loi pour régler la question. Je dis que voilà une façon raisonnable de procéder, lorsqu'il est possible de le faire.

Le président suppléant: S'il n'y a pas d'autre discussion sur les amendements, il nous faudra une motion pour approuver les amendements.

Le sénateur Ferguson: Je présente la motion.

Le président suppléant: Est-ce adopté?

Des voix: Adotté.

Le sénateur Grosart: J'aimerais soulever une question au sujet de l'alinéa 4. C'est le problème des dispositifs d'occasion. Ce problème a-t-il été étudié? Si la suggestion que j'ai faite était acceptée, on éliminerait l'objection possible selon laquelle l'un de ces appareils, qui peut avoir été destiné spécifiquement à des